

Séance du Conseil Municipal

en date du

28 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer

Absent excusé : M. BALTHAZARD David (pouvoir à M. VALORGE René)

Secrétaire de séance : Mme DUCROT Alexandra

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Friche Centre Bourg*

René VALORGE fait un point sur l'avancement du projet de réhabilitation de la friche du centre bourg.

Il indique que la consultation pour la maîtrise d'œuvre est en cours et précise qu'il a signé en décembre un compromis de vente avec EPORA pour la rétrocession du tènement.

➤ *Antre2Mondes*

Béatrice FARABET fait le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association Antre2Mondes qui fonctionne bien et fait part des remerciements des membres de l'association pour la mise à disposition de la salle Jean Plainard.

➤ *Collectif Handicap*

Béatrice FARABET indique qu'elle a participé à la réunion du Collectif Handicap Loire Nord. Ce collectif regroupe tous les acteurs concernés par le handicap dans le nord du département Loire avec pour objectif de réfléchir et d'agir ensemble autour de la question du handicap.

Cette réunion a eu pour objet la préparation de la journée de sensibilisation à l'autisme qui sera organisée le 5 avril prochain à Roanne.

➤ *Micro crèche « Les P'tits Loups »*

Béatrice FARABET relate l'Assemblée Générale de l'association « Les P'tits Loups » qui gère la micro-crèche. Elle indique que la micro-crèche accueille 16 enfants de façon régulière et 3 enfants de manière occasionnelle et précise qu'il est possible d'accueillir des enfants en occasionnel le mercredi après-midi.

Elle présente le bilan financier de l'association qui affiche un déficit de 17 000 € sur l'année 2024. Ce résultat est lié en partie à des investissements pour la mise en conformité des locaux réalisés suite à un contrôle de la PMI.

➤ *Déchets Ménagers*

Brigitte BAJARD relate la réunion du Comité Consultatif Déchets Ménagers lors de laquelle a été présenté un bilan de la caractérisation des ordures ménagères. Depuis la dernière campagne de caractérisation en 2021, on constate une diminution des ordures ménagères qui sont passées de 102 kg à 88 kg en 2024, ainsi que des bio déchets (35 kg en 2021 contre 20 kg en 2024). Ce dernier point montre l'efficacité du travail de sensibilisation fait sur les biodéchets par le développement du compostage individuel et collectif.

Elle fait part du projet de « déchetterie mobile » qui permettra d'aller à la rencontre des administrés ne pouvant pas se déplacer dans les communes les plus éloignées des déchèteries.

Elle indique également que dans le cadre de l'appel à projet « Hors foyer » de CITEO dont l'objectif est d'inciter à trier davantage dans les ERP et lors des manifestations, il est prévu de mettre à disposition des associations des bacs de tri sélectif pour l'organisation de leurs manifestations.

➤ *Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE fait le compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du SIEVS qui avait pour objet le suivi du contrat d'affermage avec Véolia.

Elle indique également que les puits de la Loire ont dû être mis à l'arrêt pendant 3 jours lors des crues de la Loire en novembre, ce qui démontre encore l'impact des événements climatiques sur la ressource en eau.

➤ *Rencontre avec l'Inspecteur d'Académie*

René VALORGE fait un retour sur la rencontre avec l'Inspecteur d'Académie qui a eu lieu le 17 décembre dernier au sujet des effectifs de l'école publique. Il indique que cette rencontre s'est bien passée malgré la situation fragile, l'inspecteur ayant souligné l'implication et la qualité des projets de l'équipe éducative et l'investissement de la municipalité notamment pour l'aménagement des cours. Il rappelle l'inauguration des cours de l'école publique qui aura lieu le 7 février et sera suivie d'une porte ouverte pour faire connaître l'école à un maximum de familles.

II. FINANCES

➤ *Budget Communal :*

✓ *Ouverture de crédits avant le vote du budget*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril.

Aussi afin de faire face à des dépenses nécessaires sur le 1er trimestre 2025, il propose au Conseil Municipal de procéder à une ouverture anticipée de crédits en section d'investissement, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve cette ouverture anticipée de crédits en investissement avant le vote du BP 2025 à hauteur de 120 000 € pour le budget communal

III. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que des aménagements de sécurité ont été réalisés sur la rue de la Gare en vue de réduire la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité des piétons. Il indique qu'afin de poursuivre la sécurisation de cette route départementale en agglomération qui supporte un trafic important, il conviendrait de réaménager le carrefour entre la RD57 « Rue de la Gare » et la VC n° 10 « Chemin de Rochemond ».

Il présente le projet qui consiste à créer un trottoir afin de modifier l'accès au Chemin de Rochemond depuis la rue de la Gare pour réduire la vitesse des véhicules et améliorer la visibilité dans ce carrefour.

Il présente le devis estimatif des travaux qui s'élève à 14 920,76 € HT et précise que ceux-ci pourraient bénéficier d'une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de ces travaux et sollicite une aide financière au titre des amendes de police.

IV. ACHAT REVETEMENT DE SOL SALLE DES SPORTS

Jean-François DEMURGER propose au Conseil Municipal d'acheter un revêtement de sol pour couvrir la salle des sports lors des manifestations extra-sportives. Il rappelle que le revêtement dont dispose déjà la commune ne couvre pas la totalité de la salle et présente un devis pour l'acquisition du complément nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition et valide le devis de l'entreprise Gerflor d'un montant de 3 366,72 € TTC.

V. PERSONNEL : PROTECTION SOCIALE RISQUE SANTE

✓ *Participation à la consultation menée pr le CDG 42*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €. L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il précise que le Centre de Gestion de la Loire va lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour garantir le risque « Santé » au profit des agents des collectivités adhérentes.

Il propose au Conseil Municipal de mandater le Centre de gestion pour mener pour le compte de la commune la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé », étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG42.

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune à la consultation du Centre de Gestion telle que proposée.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Conseil Municipal est informé du lancement d'une nouvelle campagne de piégeage du frelon asiatique sur la commune et désigne Francis DELANGLE en qualité de référent communal.
- ✓ Le Conseil Municipal accepte l'organisation d'un camp Jeunes par la MJC au pôle sportif du 22 au 25 juillet 2025
- ✓ Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec Charlieu-Belmont Communauté fixant les conditions du remboursement à la commune de la consommation d'électricité du poste de relevage du stade
- ✓ Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur d'1 € par élève inscrit à l'école publique
- ✓ Le Conseil Municipal est informé de l'équipement en vaisselle de la salle communale, dont le détail sera annexé au contrat de location, et discute du remplacement des chaises du restaurant scolaire
- ✓ Le Conseil Municipal discute du devenir de la salle Maurice de Gatelier qui n'est plus utilisée par la paroisse depuis début 2020.

Le Maire,
René VALORGE